

Présence aux rendez-vous

Votre implication fait toute la différence!

Dans le but d'offrir des services à toute notre clientèle, nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

Ponctualité

Vous avez la responsabilité de respecter l'heure de vos rendez-vous. Prévoyez du temps pour trouver un stationnement (20 minutes pour Chicoutimi).

Retard

Si vous pensez être en retard, avisez-nous. Toutefois, votre rendez-vous ne pourra pas être prolongé.

Annulation

Dans le cas où il vous est impossible de vous présenter à votre rendez-vous, informez-nous au moins 24 h à l'avance.

Votre dossier sera fermé si :

- Nous n'avons pas réussi à vous joindre après trois appels et restons sans nouvelle malgré l'envoi d'une lettre vous demandant de contacter le service.
- Vous refusez, reportez ou annulez à trois reprises des rendez-vous proposés.
- Vous vous absentez à deux rendez-vous sans nous prévenir.

Suite à la fermeture de votre dossier, une note sera transmise à votre référent pour l'en informer.

Si vous souhaitez à nouveau bénéficier de nos services, il sera nécessaire de nous faire une nouvelle demande ou d'obtenir une nouvelle référence.

Des délais d'attente s'appliqueront selon la priorité de votre condition et de la date de la demande.

Nom et coordonnées de l'intervenant :